



Commission phytosanitaire : échanger en temps réel



Créée en 1992 à l'initiative de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, la commission phytosanitaire « Légumes » se réunit tous les premiers jeudis du mois à Châteaurenard, lieu central pour les participants. Depuis 1998, les commissions du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône se sont regroupées afin d'améliorer l'efficacité et la cohésion inter-départementale. Animée par Anne Terrentroy, conseillère « Cultures sous abris » de la Chambre d'agriculture, la commission phytosanitaire rassemble des personnes concernées par la protection sanitaire des cultures de légumes et qui, pour la plupart, sont appelées à donner aux producteurs des conseils en la matière.

Véritable lieu d'échange

Au fil des années, la commission phytosanitaire est devenue un rendez-vous important pour les acteurs de la protection sanitaire des cultures de légumes. Chaque réunion est un moment d'échange privilégié au cours duquel chacun peut partager son expérience et ses connaissances. Les membres de la commission viennent, pendant deux heures, échanger, s'informer, chercher des solutions...

A l'occasion de ces rencontres, des documents techniques et réglementaires précis sont régulièrement distribués aux participants permettant ainsi une meilleure diffusion des informations.

Comment se déroule une réunion ?

Chaque mois, Anne Terrentroy choisit les thèmes qui seront abordés pendant la réunion, en fonction des besoins ainsi que des attentes des partenaires et du terrain. Devenue une référence, la commission phytosanitaire offre à chacun la possibilité de s'exprimer ou de recueillir des informations sur un sujet donné.

Chaque réunion se décline généralement en deux parties :

■ **Approfondissement d'un thème précis par un spécialiste**

Maladie, ravageurs, protection intégrée, produits phytosanitaires, réglementation...

Lors de cette première partie, l'intervenant expose son sujet. Une place essentielle est laissée au débat et aux questions.

■ **Actualité phytosanitaire**

Point sur la situation sanitaire des cultures et les problèmes rencontrés.

Cette seconde partie est un moment particulièrement important car elle permet d'informer chaque participant sur la situation sanitaire et d'éveiller la vigilance si nécessaire. Au travers de discussions et d'échanges, des solutions ou des moyens à mettre en œuvre peuvent être proposés.

Quelques thématiques abordées

Protection intégrée

La commission phytosanitaire permet aux participants de discuter des gammes de méthodes qui existent en protection intégrée telles que les nouveaux auxiliaires, l'évolution des stratégies d'apport, la manière, par exemple, d'utiliser les panneaux englués, les différents types de

pièges, la prophylaxie... C'est aussi l'occasion de prévenir l'ensemble des participants sur des situations particulières, de confronter les difficultés rencontrées et d'échanger sur les solutions mises en œuvre. A ce titre, des réunions peuvent être organisées exceptionnellement comme, par exemple, lors du développement important des aleurodes sur les cultures en 2007. Chaque année, les résultats des essais sur la protection intégrée réalisés au cours de la saison par L'APREL et le CTIFL de Balandran sont présentés en commission phytosanitaire afin de relayer et de vulgariser les informations rapidement sur le terrain.



Protection intégrée sur concombre avec A.swirskii

Produits et méthodes de traitements

De plus en plus ciblés, les produits phytosanitaires tiennent compte notamment des aspects toxicologiques, environnementaux et de la protection intégrée. Régulièrement, des firmes phytosanitaires viennent faire le point sur leur gamme « légumes », présenter les nouveautés homologuées avec leurs résultats d'essais ainsi que les perspectives d'emploi.



Bande jaune engluée pour piéger les adultes d'aleurodes.

Des experts participent également à certaines réunions afin d'informer les participants sur les méthodes alternatives existantes, notamment en matière de désinfection des sols, une problématique récurrente à l'heure actuelle.

Réglementation

Lors des réunions, les membres de la commission sont informés par le Service Régional de l'Alimentation des aspects réglementaires indispensables à connaître sur les sujets abordés.

Ex : les autorisations de produits phytosanitaires, la réglementation en vigueur par rapport aux maladies, à l'importation des produits...

Prévention

La prévention des risques, les précautions à prendre lorsqu'on utilise des produits phytosanitaires sont régulièrement abordées, notamment lorsque les exposés portent sur des produits et des méthodes de traitement.

Ex : utilisation d'équipements de protection, connaissance des caractéristiques du produit et des délais avant récolte et de rentrée, évolution de la formulation des produits...

Les participants :

- des conseillers des Centre d'Études Techniques Agricoles (CETA),
- des conseillers des Chambres d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse,
- des conseillers d'Organisations de Producteurs (OP),
- des fournisseurs d'insectes auxiliaires de protection intégrée,
- des fournisseurs de produits phytosanitaires,
- l'Association Provençale de Recherche et d'Expérimentation Légumière (APREL),
- le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL),
- l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA),
- le Service Régional de la Protection des Végétaux devenu aujourd'hui le Service Régional de l'Alimentation (SRAL).

Quelques thèmes à l'ordre du jour en 2008

- lutte contre les nématodes : situation et perspectives,
- les mesures de prophylaxie mises en place dans les serres pour la campagne 2007/2008,
- un point sur les aleurodes,
- présentation du pôle santé et sécurité au travail de la MSA13,
- des résultats d'essais sur la qualité de la pulvérisation,
- les essais protection intégrée de l'APREL et du CTIFL en 2008,
- présentation de Tuta absoluta, ravageur émergent de la tomate,
- présentation de nouveautés : un produit stimulateur racinaire organique, un produit stimulateur des défenses naturelles des plantes, des panneaux attractifs d'aide à la lutte contre les thrips...

Pour plus d'informations, contactez :

Anne Terrentroy, Conseillère culture sous abris à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, 22 avenue Henri Pontier, 13626 Aix-en-Provence cedex. Tél. 04 42 23 86 57
Mail : a.terrentroy@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Edito

Dans un contexte où les données scientifiques et les préoccupations environnementales sont en perpétuelles évolutions, la profession agricole s'interroge sur les meilleures méthodes de protection des cultures. Comment optimiser l'utilisation de certains produits ? Comment introduire des méthodes alternatives dans sa pratique culturale ? Comment lutter efficacement contre un ravageur ? Quelle réglementation est en vigueur sur ce point ? Pour répondre à toutes ces questions, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a fait le pari de la concertation. En effet, quelle méthode peut être plus efficace que celle du partage de l'expérience et de la connaissance ? En réunissant les principaux acteurs de la filière « légumes », la commission phytosanitaire s'est, depuis sa création, peu à peu imposée comme un outil indispensable pour informer et diffuser l'actualité sanitaire du territoire.

Plus encore, la commission phytosanitaire concentre en quelque sorte les « énergies » en un seul lieu et permet ainsi de chercher ensemble des solutions aux impasses techniques rencontrées par les agriculteurs. Car face aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement qui visent à diminuer de 50 % l'utilisation des produits, les agriculteurs sont en demande de solutions de substitution. Vulgariser rapidement les informations, créer du lien entre nos partenaires, partager les expériences... L'agriculture évolue tellement vite que l'adaptation des agriculteurs doit être quasi-instantanée. L'avenir de l'agriculture repose sur sa capacité à répondre aux attentes multiples de la société en termes de respect de l'environnement, de sécurité alimentaire, de qualité et de traçabilité des produits. Face à ces nombreux défis, la filière « légumes » a décidé depuis 1992 de tester la véracité du célèbre dicton : « L'union fait la force ». Recherche, expérimentation, aspect réglementaire, fournisseurs, organisations de producteurs... A la vue du nombre de participants chaque mois, les solutions passent effectivement par le partenariat !

André BOULARD

Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône